

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DES  
CÔTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT  
DE  
ST BRIEUC  
**COMMUNE  
DE PLEMET**

**COMMUNE DE PLEMET**  
**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 8 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

**Date de  
Convocation :**  
**02/10/2026**

**Nombre de  
conseillers**  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

**N° d'ordre :**  
202610104

**Objet :**  
Budget Cuisine  
Centrale –  
Effacement de dettes

**Présents :** M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

**Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD pouvoir à M. Anthony ROCABOY

Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

**Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :**

**Secrétaire de Séance :**  
M. Anthony ROCABOY

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un dossier d'effacement de dettes pour un usager pour lequel des titres ont été émis sur le budget de la Cuisine Centrale pour un montant total de 274,05 €

M. le Maire précise que ces dettes n'existent plus juridiquement dans la mesure où, par jugement du 22/09/2026, les mesures imposées par la commission suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été validées.

M. le Maire informe l'assemblée de cette décision et précise que cette décision s'impose à la collectivité compte tenu du jugement susvisé prononcé par la Commission.

Après avoir informé les membres du Conseil Municipal de la date de validation, M. le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier et le sollicite également pour l'autoriser à signer tout document lié à ce dossier.

M. le Maire précise que les crédits seront prélevés sur le compte 6542 « créances éteintes » du budget Cuisine Centrale.

**Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :**

Présents : 27  
Voix pour : 29

Pouvoir : 2  
Voix Contre : 0

Total : 29  
Abstention : 0

**Article 1** : D'effacer la dette d'un montant de 274,05 € correspondant à des titres émis à l'encontre d'un usager en 2024 et 2025 pour des repas sur le budget de la Cuisine Centrale.

**Article 2** : D'autoriser M. le Maire à signer l'état relatif à cet effacement de dettes ou tout autre document.

**Article 3** : De procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération en prélevant les crédits sur le compte 6542 « créances éteintes – pertes sur créances irrécouvrables » du budget de la Cuisine Centrale 2026.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**M. Philippe JOSSE**

**Secrétaire de Séance**  
**M. Anthony ROCABOY**